



GRÈVE DES SALARIÉ·ES DE L'HÔTEL SAINT-CHARLES À MARSEILLE :

LA LUTTE A PAYÉ !

communiqué du 16 avril 2026

Le mouvement de **grève des salarié·es de l'Hôtel Saint-Charles à Marseille, entamé le 29 décembre 2025**, aura mis en lumière les pratiques inacceptables du groupe Alboran et de l'Hôtel marseillais : licenciements injustifiés, mépris des travailleur·euses et remise en cause de droits élémentaires.

Face à cette situation, les salarié·es se sont organisé·es et ont mené une grève déterminée, avec un piquet installé devant l'hôtel pendant plusieurs jours. Malgré les pressions et des conditions difficiles, les grévistes n'ont jamais cédé.

Alors que l'hôtel devait rouvrir ses portes le 2 avril, les salarié·es étaient prêt·es à reconduire la grève et à inscrire le mouvement dans la durée. Face à ce rapport de force solide et à la détermination sans faille des grévistes, la direction du groupe Alboran a finalement été contrainte de reculer.

UN ACCORD DE SORTIE DE CONFLIT A ÉTÉ OBTENU.

Les grévistes arrachent des avancées majeures :

- des dommages et intérêts versés aux salarié·es licencié·es largement supérieures aux premières propositions de la direction ;
- le paiement de 50% des jours de grève, fait rare qui souligne la légitimité du mouvement ;
- la garantie de reprise de l'ensemble des avantages acquis en cas de changement de sous-traitant (ancienneté, primes, droits) ;
- la garantie de non-licenciement économique des salarié·es grévistes jusqu'à fin 2028 ;
- l'absence totale de reprécailles : les grévistes qui conservent leur poste sans sanction ni mise à l'écart ;
- des engagements sur des ruptures conventionnelles de contrat facilitées pour les salarié·es restant dans l'entreprise.

Cet accord est le fruit direct du rapport de force construit par les grévistes. Il démontre une nouvelle fois que seule la lutte collective permet non seulement de résister, mais aussi d'arracher des avancées concrètes, durables et protectrices.

La CNT-SO salue la détermination exemplaire des salarié·es mobilisé·es, qui ont refusé de se laisser faire et ont tenu bon jusqu'au bout.

Nous remercions chaleureusement toutes celles et ceux qui sont venu·es soutenir les grévistes sur le piquet : militant·es, syndicalistes, habitant·es, travailleur·euses, client·es solidaires.

Cette victoire est la preuve que, même face au mépris patronal, l'organisation collective et la solidarité permettent de gagner.

SEULE LA LUTTE PAIE !

**RDV POUR LA PRESSE ET LES SOUTIENS DES GRÉVISTES
devant l'hôtel, avant la signature du protocole
LUNDI 20 AVRIL 09H30**

CNT-SO UNION DÉPARTEMENTALE 13

24/28 rue de l'Abbé Féraud
13005 Marseille (métro Bailly)

04 91 35 06 56
07 72 31 93 12

contact13@cnt-so.org

cnt-so13.bsky.social

cnt-so.org/13